



MINISTERE DU CADRE DE VIE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
REPUBLIQUE DU BENIN

01 BP 3502 - 01 BP 3621
Cotonou
Tél. : + 229 21 31 51 23
sp_mcvdd@cadredevie.bj

ARRETE

ANNEE 2019 n° 015 /MCVDD/DC/SGM/DG-ABE/DEIE/C-SEIE/SA

**PORTANT DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE
DES SOUS-BASSINS Pa₂, Qa et Qc DU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
DE COTONOU (PAPC)/VOLET BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD)**

* * * *

Le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2010-478 du 05 novembre 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise pour l'Environnement ;
- Vu le décret n° 2016-501 du 11 août 2016 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable ;
- Vu le décret n° 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin ;
- Vu le décret n° 2019-161 du 20 février 2019 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des sous-bassins Pa₂ (aménagement de bassins de rétention en matelas reno, réhabilitation de collecteurs existants, aménagement de rues adjacentes et reconstruction de modules de classes,

et ses annexes) Qa et Qc (construction de caniveaux cadres, aménagement de rues adjacentes et construction d'un laboratoire de centre de santé) du PAPC/volet BAD ;

Vu le rapport de l'atelier de validation de l'EIES des sous-bassins Pa₂ (aménagement de bassins de rétention en matelas reno, réhabilitation de collecteurs existants, aménagement de rues adjacentes et reconstruction de modules de classes, et ses annexes) Qa et Qc (construction de caniveaux cadres, aménagement de rues adjacentes et construction d'un laboratoire de centre de santé) du PAPC/volet BAD ;

Vu l'avis technique de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE).

ARRETE

Article 1^{er} : Les sous-bassins Pa₂ (aménagement de bassins de rétention en matelas reno, réhabilitation de collecteurs existants, aménagement de rues adjacentes et reconstruction de modules de classes, et ses annexes) Qa et Qc (construction de caniveaux cadres, aménagement de rues adjacentes et construction d'un laboratoire de centre de santé) du PAPC/volet BAD sont conformes aux normes environnementales.

Le promoteur dudit projet, **l'Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDT)**, devra prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre, sous peine de retrait du présent Certificat, les activités identifiées dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale destinées à corriger les impacts négatifs du projet.

Article 2 : Le présent Certificat n'est pas une autorisation de mise en œuvre du projet, ni un agrément, mais fait partie des pièces à soumettre à l'autorité de tutelle pour l'obtention de la décision finale quant à la réalisation de l'activité projetée.

Article 3 : Le Certificat cesse d'avoir effet si la réalisation physique de l'activité ne démarre pas dans un délai d'un (01) an après sa réception par le promoteur.

Article 4 : Le présent Certificat, établi en un seul original, est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Cotonou, le **20 MARS 2019**,
Le Ministre,

LE MINISTRE José TONATO


Enregistré au Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DU SOUS-BASSIN Qa ET Qc (CONSTRUCTION DE CANIVEAUX CADRES, AMENAGEMENT DE RUES ADJACENTES ET CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE DE CENTRE DE SANTE) DU PAP/VOLET BAD

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
1 Phase de préparation					
1.1.N.1.1.2.3.P.1.1 Sensibiliser les riverains sur les enjeux du projet	Nombre de plaintes enregistré	Phase de démarrage et d'exécution des activités	MOD	Mairie de Cotonou de Cotonou	15 000 000
1.1.P1.1. Respecter les exigences des cahiers de charges	La durée du travail est conforme aux prescriptions des cahiers de charges Nombre de plaintes enregistré	Durant toute la période des études techniques et pendant les travaux	Equipes techniques	MOD	A intégrer dans les cahiers de charge
1.2.N.1.1. Réaliser des consultations publiques et un plan de communication pour une meilleure information des populations	Nombre de plaintes enregistré	Avant le démarrage des travaux	Equipe PAR et EIES MOD	Mairie de Cotonou de Cotonou ABE ACVDT	Plan de communication 14 636200
1.2.P.1.1. Créer un comité local de suivi des activités du projet	Acte de création du comité disponible	Avant le démarrage des travaux	Mairie de Cotonou MOD UGP	ABE ACVDT	200 000
1.2.N.1.2. 2.3. N.1.1. ; 2.3.N.2.1. ; 2.3.N.5.4. ; 2.3.N.6.1. ; 2.4.N.5.1. ; 2.5.N.1.3. ; Mettre en œuvre le Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR)	Nombre de plaintes enregistrées et traitées 100 % des PAP dédommagés	Avant le démarrage et pendant l'exécution des travaux	Comité de mise en œuvre du PAR MOD UGP	Mairie de Cotonou ABE ACVDT	A intégrer dans le PAR
1.2.P.2.1. Appliquer dans la mesure du possible les doléances exprimées par les populations lors des consultations publiques	Nombre de conflits enregistrés avec les riverains Nombre de plaintes enregistrées	Avant le démarrage des travaux	Comité de mise en œuvre du PAR MOD	ABE ACVDT Mairie de Cotonou de Cotonou	Déjà pris en compte dans le PGES à travers les mesures d'accompagnement
1.4.N.1.1. Mettre sur pied un comité de mise en œuvre du PAR	Nombre de plaintes enregistré	Pendant la phase de préparation juste de à la	MOD UGP	Mairie de Cotonou ACVDT	1 000 000

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
	Nombre de conflit enregistrés	fin de l'étude de l'EIES et du PAR		ABE	
1.4.P.2.1. Faire une estimation réaliste du coût des mesures d'accompagnement et de compensation	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Pendant la phase de préparation	Bureau d'étudesEIES et PAR MOD	ANDF UGP ACVDT	Pris en compte dans le PAR
1.4.P.3.1. Créer un comité de suivi des opérations et des dédommagements	Nombre de plaintes	Pendant la phase de préparation	MOD ANDF	Mairie de Cotonou UGP ABE ACVDT	200 000
2. Phase des travaux et aménagement					
2.1.N.1.1. Signaler et clôturer la base-vie	Nombre d'accidents	Pendant l'installation des chantiers et de la base vie	MO Entreprise chargée des travaux	Mairie de Cotonou UGP ACVDT	A intégrer dans le PGES-chantier
2.1.N.1.1.; Veiller à une conception architecturale qui s'intègre au paysage du milieu récepteur	Plan architecturaux conformes aux exigences du marché	Avant l'installation des bases-vie	MOD MdC Entreprise chargée des travaux	Mairie de Cotonou UGP ACVDT	5.000.000
2.1.P.1.1. Acquérir le site dans les conditions de l'art (bail, achat, etc.)	Absence de plainte liée à l'occupation du site	Avant l'installation de la base-vie	Entreprise des travaux	Mairie de Cotonou MOD	A intégrer aux cahiers de charges
2.1.P.1.2 ; 2.2.P.2.1., 2.3.P.2.2., 2.4.P.2.1., 2.8.P.2.1.,A compétence égale, accorder la priorité à la main d'œuvre locale	Nombre d'ouvriers locaux recrutés	Avant et pendant les travaux	MOD Entreprise des travaux	MOD Mairie de Cotonou DDTFP	A intégrer aux cahiers de charges
2.3.P2.3. ; 2.4.P.2.3. Encourager les candidatures féminines	Nombre de femmes recruté	Avant et pendant les travaux	MOD Entreprise chargée des travaux	Mairie de Cotonou DDTFP	A intégrer aux cahiers de charges
2.1.N.2.1., 2.3.N.3.1., 2.4.N.2.1.,2.13.N.2.1., 2.2.N.9.1., Sensibiliser les ouvriers et les populations riveraines du sous-bassin et de la base-vie sur protection contre les IST-VIH/SIDA 2.14.N.2.2. Mettre des préservatifs à la	Taux de prévalence du VIH SIDA dans la zone	Pendant les travaux de chantier	Entreprise chargée des travaux MOD	Mairie de Cotonou ABE ACVDT	3 000 000

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.14.N.2.3. Instaurer un code de bonne conduite au sein de l'entreprise et le faire signer par l'ensemble des employés de l'entreprise	Nombre de conflits enregistrés	Pendant la phase de préparation et les travaux de construction	Entreprise chargée des travaux Mdc MOD	Mairie de Cotonou ABE ACVDT DDCVDD-DAL	A intégrer aux cahiers de charge
2.1.P.2.1. , 2.3.P.2.1, 2.4.P.2.2. Faire le recrutement conformément aux normes de la (CNSS)	Nombre de plaintes	Pendant le recrutement des ouvriers	MOD Bureau de contrôle de l'entreprise	CNSS DDTFP	A intégrer au PGES-Chantier et aux clauses
2.1.P.2.2., 2.4.N.1.1, 2.4.N.3.2., 2.7.N.1.1., 2.9.N.1.1., 2.11.N.1.1.1., 2.13.N.1.1., 2.13.N.3.2., 2.14.N.1.3., 2.17.N.1.1., 2.13.N.1.1.; 2.15.N.3.2 2.16.N.3.2; 2.10.N.4.1. Doter et veiller au port des EPI par les ouvriers	Nombre de cas d'accidents de travail liés au non port des EPI enregistrés	Pendant les travaux	Entreprise chargée des travaux MOD	Mairie de Cotonou ACVDT DDCVDD Atlant/Lit	A intégrer aux cahiers de charges
2.1.N.3.1., 2.1.N.5.2., 2.2.N.5.1., 2.3.N.4.2., 2.4.N.3.1., 2.10.N.1.1., 2.13.N.3.1., 2.14.N.2.1., 2.15.N.2.1., 2.16.N.2.1., 2.3.N.7.1. Respecter les normes relatives au bruit et à la poussière au Bénin	Nombre de plaintes lié à l'émission du bruit Nombre de plaintes lié à l'émission de la poussière	Pendant les travaux	Bureau de contrôle de l'entreprise MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer dans les clauses environnementales et PGES-chantier
2.1.N.1.2. ; 2.1.N.4.1. ; 2.4.N.9.1. 2.7.N.2.1. 2.9.N.2.1. ; 2.15. N.1.1., 2.16. N.1.1., Baliser les chantiers et mettre les consignes d'interdiction d'accès aux chantiers par les étrangers	Nombre d'accidents Nombre de contrevenants aux consignes Nombre de plaintes des travailleurs du chantier	avant fonctionnement et l'ouverture des chantiers et base-vie	Entreprise chargée des travaux MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.1.N.5.1., 2.2.N.2.1., 2.2.N.3.1., 2.2.N.4.1., 2.6.N.1.1., 2.13.N.1.2 ; 2.13.N.3.3 ; 2.14.N.1.2. Arroser régulièrement les chantiers pour réduire les émissions	Nombre de plaintes des riverains et usagers des déviations	Pendant les travaux de chantier	Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
2.1.N.5.2. ; 2.7.N.1.2. 2.13.N.1.3 ; 2.14.N.2.2 Veiller à la maintenance et à l'entretien des véhicules de chantier	Fréquence des maintenances réalisées	Pendant les travaux de chantier	Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
2.1.N.7.1. ; 2.2.N.8.1. Respecter les normes d'installation de chantier	Nombre de plaintes Nombre d'accidents	Pendant le fonctionnement des chantiers et base-vie	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer au PGES-chantier
2.2.N.1.1., 2.2.N.10.4., Restaurer les sites ayant servi de base vie après les travaux	Absence de plainte	Juste à la fin de l'exploitation de la base-vie	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
2.2.P.1.1. 2.10. N.5.4 Sensibiliser les conducteurs de véhicule et des engins sur le respect du code de la route et les bonnes pratiques	Nombre enregistré d'accident	Durant toute la durée du transport de matériaux	Entreprise en charge des travaux contractante des matériaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	2 000 000
2.2.P.3.1. Sensibiliser sur les risques d'accès à la base-vie	Nombre d'accident Nombre de contrevenants enregistrés	Pendant le fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	2 000 000
2.2.N.6.1. Mettre en œuvre les dispositifs de contrôle des accès aux chantiers	Nombre d'accidents Sécurisation du site	Avant l'ouverture des chantiers	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.2.N.6.2. Sensibiliser les employés sur les relations de bon voisinage avec les riverains	Nombre de plaintes enregistrés	Pendant les travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	2 000 000
2.2.N.7.1., 2.3.N.5.1., 2.4.N.4.2., 2.7.N.5.1., 2.10.N.3.1., 2.14.N.1.1., 2.15.N.3.1., 2.1.N.3.1., 2.14.N.1.1., 2.15.N.3.1., 2.10.N.1.2. Respecter les délais contractuels	Nombre de plaintes enregistrés	Pendant la durée conférée par les cahiers de charge	MOD Bureau de contrôle de l'entreprise Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux cahier de charges
2.2.N.8.3. Limiter la circulation des engins sur le chantier à 30 km/h 2.10. N.5.3 Surveiller les mouvements des différents engins et autres matériels de chantier	Nombre d'accidents enregistrés	Pendant les travaux	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD CNSR	A intégrer aux PGES-Chantier
2.2.N.10.1. 2.8.N.1.1. Elaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion des déchets conforme aux normes en vigueur (tri, disposition de poubelles, huiles usagées, enlèvement par les structures agréées)	Enlèvement des déchets et huiles usagées conformes aux normes Etat de salubrité du site concerné	Pendant fonctionnement de la base vie	Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
2.2.N.10.2. Disposer de fûts étanches pour le stockage des huiles usagées et des déchets de chantier assimilables aux DSM	Entreposage des déchets conformes aux normes	Pendant fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
2.2.N.10.3 ; 2.8.N.2.2. Rendre étanche les surfaces objet de manipulations d'huiles et de graisses	Etat de pollution de nappe Etat de pollution du sol	Pendant fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
2.2.N.11.1. Veiller à l'équipement de l'infirmier en produits d'urgence	Nombre de cas d'urgence traité sur place	Pendant fonctionnement de la base-vie et les chantiers	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux clauses environnementales et sociales
2.2.N.11.2. Signer un contrat d'enlèvement des déchets biomédicaux avec un centre santé habilité	Enlèvement des déchets biomédicaux conforme aux normes	Pendant fonctionnement de la base-vie et les chantiers	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux clauses environnementales et sociales et au PGES-chantier

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.3.P.3.1. 2.8.P.1.1. Sensibiliser les riverains sur la gestion efficace des déchets	Nombre de d'abonnés à la pré-collecte des déchets	Pendant et après les travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	Déjà pris en compte
2.3.P.3.3. Sanctionner les contrevenants qui déposeraient les ordures sur le site aménagé	Nombre de sanction	Pendant les travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	Confère la Mairie de Cotonou
2.3.P.3.4. Installer au niveau du quartier un comité de veille citoyenne en matière de salubrité des quartiers et du bassin aménagé	Etat de salubrité des sites	Dès le début des travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	200 000
2.3.N.4.1. Sensibiliser les usagers des infrastructures sociocommunitaires sur les risques d'accident pendant les travaux	Nombre de cas d'accident enregistré	Depuis la phase de préparation jusqu'à la fin des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT MOD	Déjà pris en compte
2.3.P.4.1 ; 2.4.P.1.1 2.11.N.3.2. Prévoir un site de dépôt de gravats	Nombre de sites disponibles	Avant la démolition et pendant l'exécution des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT MOD	A intégrer au PGES-Chantier
2.3.N.5.2. Veiller à mettre des passerelles temporaires d'accès	Niveau de satisfaction des riverains Nombre d'accidents enregistrés	Durant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux clauses environnementales et au PGES-chantier
2.3.N.5.3 ; 2.14.N.3.1. Veiller au pavage des voies jusqu'aux riverains (façade à façade) y comprises les rampes d'accès aux habitations	Niveau de satisfaction des riverains	Durant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux cahiers de charges

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.3.N.5.5. Prévoir des aires de stationnement sécurisées pour les véhicules ne pouvant accéder à leur garage	Nombre d'aire de stationnement Nombre de plainte des riverains enregistré Nombre de cas de vol enregistré	Durant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	A intégrer aux cahiers de charges
2.4.N.3.4. Utiliser des engins moins bruyants	Nombre de plaintes des riverains enregistrées	Toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	A intégrer au cahier de charges
2.4.N.4.1. Sensibiliser les populations sur les nuisances liées aux travaux (IRA, Conjonctivites, Etc.)	-Nombre de plaintes enregistrées et traitées Nombre de cas d'IRA et de conjonctivites enregistrés	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT MOD	Déjà pris en compte
2.4.N.6.1., 2.14.P.1.1.; 2.7.N.1.5. Planter des arbres le long des artères des rues à aménager	Nombre de plants mis en terre et entretenus Nombre d'artères reboisées	Juste à la fin des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise recrutée	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	1 760 000 à raison de 2180 ml pour un écartement de 25 m entre 2 plants au coût de 20 000 F par plant (achat de plant, piquetage, trouaison, mis en terre et protection avec une cage)
2.7.N.1.4. Mettre en place les espaces boisés dans des lieux publics, (écoles, centre de santé, collèges, stade, etc.) pour capter les gaz à effet de serre	Superficie reboisée Nombre de plants mis en terre Taux de gaz à effet de serre capté	A la fin des travaux	Prestataires MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	1 ha de plantes utiles soit 100 plants avec un écartement de 10 m 2 000 000 L'entretien est déjà pris en compte dans les frais d'entretien des artères (voir ci-dessous)
2.4.N.6.2. Entretien les arbres jusqu'à croissance optimale (sur 03 ans)	Nombre d'arbres ayant survécus Contrats d'entretien	De la fin des travaux jusqu'à la fin de l'exploitation (au moins	Bureau de contrôle des travaux Entreprise recrutée	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	9 000 000 à raison de 03 millions par an, sur 03 ans

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.4.N.7.1. Eviter les travaux pendant la nidification des espèces présentes	Période de nidification identifiée et prise en compte lors des travaux	deux ans) Pendant les travaux de curage	Bureau de contrôle des travaux Entreprise recrutée	Inspection forestière Atlant / Lit Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et sociales
2.4.N.7.2. Développer des mesures pour la reconstitution des habitats de la faune aviaire 2.10.N.2.2 Elaborer une étude ornithologique pour la protection de la faune aviaire	Nombre d'oiseaux protégés	Avant les travaux à l'exutoire	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	ABE, Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	1 000 000 pour chaque bassin dont l'exutoire est sur le lac Nokoué et maréage
2.5.N.1.1. ; 2.5.N.2.1 Informer les populations des différents déplacements de réseaux nécessaires pour les travaux et les avertir avant toutes coupures	Nombre de plaintes Durée des perturbations	Pendant déplacement réseaux	Concessionnaires des divers réseaux Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges et aux clauses environnementales et sociales
2.5.N.1.2. Impliquer les concessionnaires dès le démarrage du projet pour faciliter le déplacement des réseaux	Fréquences des coupures d'eau et d'électricité Nombre de plaintes	avant le déplacement des réseaux	Concessionnaires des divers réseaux Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges
2.6.P.1.1. Entretien des déviations	Nombre de plaintes des riverains et usagers des déviations Périodicité / fréquence des entretiens	Pendant toute la durée de la déviation	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges et PGES-Chantier
2.6.P.1.1. 2.6.P.1.2. Prévoir des signalisations pour orienter les usagers afin de réduire les risques d'accidents dans les déviations et chantiers	-Nombre de cas d'accidents enregistrés	Pendant toute la durée des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges et PGES-Chantier

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.7.N.1.2. Bâcher les camions transporteurs de matériaux depuis les lieux de prélèvement jusqu'au chantier	-Nombre de camions bâchés -Nombre de plaintes des usagers de la route	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et sociales et PGES-Chantier
2.7.N.3.1. Installer un parking public pour garer les véhicules des riverains en toute sécurité	-Nombre de cas de vol -Nombre de plaintes enregistrées	Pendant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A intégrer les coûts des travaux et PGES-Chantier
2.7.N.3.2. Sécuriser le parking installé pour les véhicules des riverains	- Nombre d'agents de sécurité recrutés pour les parkings Nombre de cas de vol -Nombre de plaintes enregistrées	Pendant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	4 800 000
2.8.N.2.1. : 2. 15. N.4.1. 2.15. P.1.1.2.15.N.1.2. : 2.15.P.3.1, 2.15. N.4.1. Sensibiliser les travailleurs sur l'hygiène et les bonnes pratiques	Nombre de cas de maladies liées au manque d'hygiène enregistrées	Pendant les travaux de chantiers	Bureau de contrôle de l'entreprise Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou Police environnementale du Littoral	A intégrer dans le PGES-Chantier
2.9.N.3.1. Appliquer la procédure de protection des objets physiques archéologiques	Nombre d'objet sauvegardé	Pendant les fouilles	MOD Entreprise en charge des travaux	Direction Départementale en charge de la Culture (Littoral) Mairie	A intégrer dans les clauses environnementales et sociales
2.10.N.4.2. Appliquer les dispositions prévues dans les clauses environnementales et sociales qui prennent en compte les mesures de sécurité et de gestion des risques	Nombre de plaintes Nombre d'accident	Pendant la construction des ouvrages	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	A intégrer au PGES-Chantier
2.11.P.1.1. Installer des consignes pour garantir la salubrité du sous-bassin	Nombre de contrevenants verbalisés -Etat de salubrité au niveau du sous-bassin	Pendant les travaux de chantiers	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	A insérer dans les clauses environnementales et sociales

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.12.N.11. Bâcher les camions lors du transport des ordures et produits de curages	Nombre de plaintes enregistrées	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	A intégrer au coût des travaux
2.12.P.1.2. ; 2.12. N.2.1 ; 2.11.P.2.1. Convoyer les produits de curage et de purge au LES de Ouèssè	Zéro plaintes enregistrées pendant Absence de déversements au sol	Pendant le transport	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	A intégrer au coût des travaux
2.11.P.22. Limiter la durée d'entreposage des déchets sur le LES de Ouèssè	Qualité de la nappe	Pendant l'exploitation du LESS	MOD AGETUR Entreprise en charge des travaux	ABE Mairies de Cotonou et de Ouidah DDCVDD Atlant / Lit ACVDT	384 350 000 A raison de 10000 F le m ³ 83 500 000 A raison de 3 000 000 000 diviser par 36 sous-bassins pour deux cassiers d'enfouissement pour l'ensemble des sous-bassins
2.11.P.2.3. Sensibiliser les riverains autour du sous-bassin afin d'éviter d'y jeter les déchets de toutes sortes	Nombre de sensibilisation Etat de salubrité autour du sous-bassin	Depuis les travaux jusqu'à l'exploitation	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Déjà pris en compte
2.11.P.2.4. Optimiser la gestion des déchets à travers la mise en œuvre du programme de gestion des déchets	Elat d'assaisissement et de salubrité	Durant et après le programme	MOD Et acteurs du programme	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Prie en compte dans le programme

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.11.P.2.5. Alimenter l'exutoire par des plantes utiles telles Typha sp, Thalia wellichii, etc.	Campagne de reboisement de plantes utiles	A la fin des travaux et début de l'exploitation	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	3 000 000
2.11.P.2.5. Installer le long de la lagune un comité des riverains pour la salubrité du sous-bassin	Nombre de comités installés Etat de salubrité le long du sous-bassin	Au début des travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	200 000
2.11.P.2.6. Prévoir des latrines publiques aux environs du sous-bassin	Nombre de latrines construites Taux de fréquentation des latrines Taux de latrines fonctionnelles	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	2 500 000
2.11.N.5.2. : Interdire l'entretien des véhicules et équipements à proximité du plan d'eau	Taux de pollution du plan d'eau Qualité de l'eau au niveau du sous-bassin	Pendant le fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	A insérer dans les clauses environnementales et sociales
2.11.N.5.3. ; 2.11.N.6.1. Déployer les dispositifs de confinement des matières déversées, les récupérer et les gérer	Absence de déversements dans le plan d'eau	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	A insérer dans les clauses environnementales et sociales et le PGES-Charrier
2.14.N.4.1. Interdire formellement la réinstallation des AGR incompatibles avec la durabilité de l'ouvrage	Zéro installation des AGR Nombre d'installation Taux d'installation	A la fin des travaux	Prestataires MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Confère Mairie
2.15. P.1.1. ; 2. 16. N.4.1. 2.16.N.1.2. ; 2.16.P.3.1, 2.16. N.4.1. Sensibiliser les ouvriers pour une bonne conduite de travail	Nombre de sensibilisation Etat de salubrité autour du sous-bassin	Depuis les travaux jusqu'à l'exploitation	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Déjà pris en compte
2.16.P.1.1. ; 2.16.P.6.1 Bien entretenir le	Etat du laboratoire	Pendant les travaux et	MOD	Mairie de Cotonou	

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
laboratoire		exploitation	Entreprise en charge des travaux	DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Compris dans la gestion du laboratoire
2.17.P.1.1. Sensibiliser les riverains autour de l'exoitoire	Nombre de sensibilisation Etat de salubrité autour du sous-bassin Propreté des alentours du sous-bassin	Depuis les travaux jusqu'à l'exploitation	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit ACVDT UGP	Déjà prise en compte
2.17.P.2.1. Installer un comité de surveillance environnementale des collecteurs	Etat environnementale le long du collecteur	Pendant les travaux	Mairie de Cotonou	Mairie de Cotonou	Déjà prise en compte
2.17.P.3.1. Veiller aux entretiens périodique et courant des ouvrages	Etat de qualité des ouvrages	Pendant les travaux	Entreprises chargée des entretiens	Mairie de Cotonou	A intégrer dans les coûts d'entretiens du projet
2.18.N.1.1. ; 2.18.N.5.1 2.18.N.2.1 Harmoniser les calendriers d'exécution des projets Réaliser les ouvrages du PAPC avant l'aménagement des rues concernées pour éviter leur dégradation	Réduction des nuisances dues aux travaux cumulées	Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du sous-bassin	MOD ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP	Déjà intégrer dans le coût de chaque projet (Confère l'ensemble des projets concernés)
2.18.N.1.2. Prévoir dans les DAO l'utilisation des techniques de fonçage dans le cas où les collecteurs surtout enterrés traversent des rues nouvellement construites	Absence de dégradation /travaux sur les rues nouvellement aménagées	Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du sous-bassin	MOD ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP	A intégrer dans le DAO
2.18.N.1.3. Créer un cadre de concertation entre les différents acteurs de projet pour échanger des documents et des informations		Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du	MOD ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP	Confère les MODS

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.18.N.3.1 : 2.18.N.4.1 Mettre en œuvre les prescriptions environnementales et sociales et respecter les délais d'exécution	Réduction des nuisances dues aux travaux	sous-bassin Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du sous-bassin	MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	Confère ACV-DT
2.18.N.3.2 Prévoir des clauses spécifiques pour les entreprises de construction en ce qui concerne les bonnes pratiques (pas de déversements dans le plan d'eau, pas de rejet de déchets solides, pas de rejet de matières dangereuses	Respect des prescriptions environnementales et sociales lors des travaux	Pendant les travaux d'aménagement du sous-bassin	Entreprises chargée des entretiens MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales de chaque projet
2.18.N.5.2. Prévoir des fourreaux ou des réservations dans les rues en concertation avec les concessionnaires de réseaux divers	Absence de dégradation /travaux sur les rues nouvellement aménagées	Pendant les travaux d'aménagement du sous-bassin	Entreprises chargée des travaux MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges
3. Phase d'exploitation					
3.1.N.1.1. , 3.1.P.2.1. : 3.3.P.2.1. Sensibiliser les riverains sur la gestion des déchets	Etat de salubrité le long des collecteurs et autour du sous-bassin	Pendant la mise en service de l'ouvrage	ONGs compétentes MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	4 000 000
3.1.P.1.1. : 3.2.P.1.1. Installer un comité de suivi environnemental dans les quartiers pour éviter le rejet de déchets de toutes sortes dans le sous-bassin et pour les entretiens	Etat de salubrité de long des collecteurs	Pendant la mise en service de l'ouvrage	MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	400 000
3.1.N.1.2. Exiger la pré-collecte des déchets domestiques	Collecte des déchets solides conforme aux normes	Pendant la mise en service de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	Confère programme de gestion des déchets

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
3.1.P.1.2. Veiller à l'entretien effectif du sous-bassin	Etat de salubrité du sous-bassin Absence d'inondation	Pendant la mise en service de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	A intégrer au budget de la Mairie
3.1.N.1.3. Sanctionner les contrevenants qui déposeraient les ordures sur le site aménagé	Etat de salubrité du site aménagé	Pendant la mise en service de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP ACVDT	Confère la Mairie de Cotonou
3.1.N.1.4., 3.1.P.2.2. Promouvoir la veille citoyenne dans tous les quartiers traversés par les ouvrages	Etat de salubrité du sous-bassin	Pendant la mise en service de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	A intégrer au budget de la Mairie de Cotonou
3.1.N.1.5. Prévoir des bacs à ordures publiques	Nombre de bacs à ordures installés Etat de la qualité au niveau du sous-bassin	Pendant la mise en service de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	Déjà prise en compte
3.1.P.3.1. Encourager les écoliers et élèves à travers des concours spécifiques à la sauvegarde de l'environnement	Amélioration des conditions de salubrité dans les ménages	Après la mise en service	Direction des écoles et collèges	MOD UGP Mairie de Cotonou	500 000
3.1.P.5.1. Installer des poubelles dans les lieux publics (Collège le Lac, Eglise Ste Cécile, centre de santé)	Etat de salubrité dans les lieux publics	Pendant la mise en service des ouvrages	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP	250 000 à raison 25 000 F par poubelle
3.1.P.6.1., 3.1.P.7.1. Réguler la circulation pour les écoliers et autres usagers vulnérables	Nombre d'accidents enregistré	Pendant toute la durée de l'exploitation	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP	A intégrer dans le coût des entretiens

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
3.1.P.6.2., 3.2.P.1.2.. Veiller à l'entretien effectif des ouvrages et voies pavées	Etat de salubrité du sous-bassin Absence d'inondation	Pendant la mise en service de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	Confère Mairie de Cotonou
3.2.N.1.1., 3.3. N.1.1. ; 3.2.N.1.1. Signaler les lieux d'entretien	Nombre d'accident et de plaintes	Pendant la période d'entretien	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	A intégrer dans les clauses environnementales et sociales lors des entretiens
3.2.N.2.1. 3.3.N.2.1. Respecter les normes en matière d'émission de bruit	Nombre de plaintes	Pendant les entretiens courants et périodiques	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et sociales lors des entretiens
3.2..N.1.3 Sensibiliser les ouvriers sur les risques liés au travail d'entretien	Nombre de sensibilisations Nombre de cas d'accident enregistré	Pendant la période d'entretien	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Atlant / Lit UGP	Déjà prise en compte
3.3. P.1.1. A compétence égale, accorder la priorité à la main d'œuvre locale	Nombre d'ouvriers locaux recrutés Nombre de plaintes	Pendant l'entretien des ouvrages	Entreprise chargée des travaux	Mairie de Cotonou	A intégrer dans les clauses de recrutement
3.3.P.1.2. Encourager les candidatures féminines	Nombre de femmes recruté	Pendant le recrutement	MOD Entretreprise chargée des travaux	Mairie de Cotonou DDTFP	A intégrer aux cahiers de charges
4. Mesures d'accompagnement					
Intégrer le coût de pré collecte des ordures ménagères dans la fiscalité	Taux de redevances fiscales	Après sensibilisation des populations	Mairie	Conseil municipal	A intégrer dans les dispositions du programme de gestion des déchets
Confier la gestion des toilettes publiques à des ONG d'assainissement	Nombre d'ONG recruté (voir liste en annexe)	Avant la mise en exploitation des latrines	Chef d'arrondissement	Mairie de Cotonou	200 000 pour lancer l'ONG sur 2 ans

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLES DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
Prévoir un système d'assainissement des eaux usées domestiques surtout dans les quartiers populeux	Nombre de quartiers desservis	Après les études de faisabilité technico-économiques et environnementale	Bureau d'études Entreprise chargée des travaux	ACV-DT DDCVDD Littoral Mairie de Cotonou	A insérer dans le programme de gestion des déchets
TOTAL					1 293 896 200 soit 2 242 144 Dollars US
Imprévu du coût total					129 389 620 soit 224 215 Dollars US
Montant total du PGES					1 423 285 820 Soit 2 466 358 Dollars US

L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale.



Le Directeur Général-pi

Prof Martin Pépin AÏNA

NB :

Il est exigé du promoteur de ce projet, conformément à l'article 45 du décret n°2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'Evaluation Environnementale au Bénin, de :

- informer l'ABE du démarrage des activités ;
- communiquer à l'ABE et au Ministère sectoriel, le programme détaillé d'exécution des activités du Plan de Gestion Environnementale et Sociale ;
- adresser à l'ABE, les rapports trimestriels de surveillance environnementale, sous peine de retrait du Certificat de Conformité Environnementale.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DU SOUS-BASSIN Pa2 (AMENAGEMENT DE BASSINS DE RETENTION EN MATELAS RENO, REHABILITATION DE COLLECTEURS EXISTANTS, AMENAGEMENT DE RUES ADJACENTES ET RECONSTRUCTION DE MODULES DE CLASSES ET SES ANNEXES) DU PAPC/VOLET BAD

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
1.1.N.1.1. 2.3.P.1.1. Sensibiliser les riverains sur les enjeux du projet	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de démarrage et d'exécution des activités	MOD	Mairie de Cotonou	15 000 000
1.2.N.1.1. Réaliser des consultations publiques et un plan de communication pour une meilleure information des populations	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Avant le démarrage des travaux	-Equipe PAR et EIES -MOD	-Mairie de Cotonou -ABE -ACVDT	Plan communication 14 636 200
1.2.N.1.1. Réaliser des consultations publiques et un plan de communication pour une meilleure information des populations	Nombre de plaintes enregistré	Avant le démarrage des travaux	Equipe PAR et EIES MOD	Mairie de Cotonou ABE ACVDT	Plan communication 14 636 200
1.2.P.1.1. Créer un comité local de suivi des activités du projet	Acte de création du comité disponible	Avant le démarrage des travaux	Mairie de Cotonou MOD UGP	ABE ACVDT	200 000
1.2.N.1.2. Appliquer les exigences du Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR) des parties concernées	Nombre de plaintes	Avant le démarrage des travaux	Comité de mise en œuvre du PAR MOD UGP	Mairie de Cotonou ABE ACVDT	A intégrer dans le PAR

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
1.4.N.1.1. Mettre sur pied un comité de mise en œuvre du PAR	Nombre de plaintes enregistrées Nombre de conflits enregistrés	Pendant la phase de préparation juste de à la fin de l'étude de l'EIES et du PAR	MOD UGP	Mairie de Cotonou ACVDT ABE	1 000 000
1.2.N.1.2.2.3. N.1.1. ; 2.3.N.2.1. ; 2.3.N.5.4. ; 2.3.N.6.1. ; 2.4.N.5.1. ; 2.5.N.1.3. ; Mettre en œuvre le Plan d'Actions et de Réinstallation (PAR)	Nombre de plaintes enregistrées et traitées 100 % des PAP dédommagés	Avant le démarrage et pendant l'exécution des travaux	-Comité de mise en œuvre du PAR -MOD -UGP	Mairie de Cotonou ABE ACVDT	A intégrer dans le PAR
1.2.P.2.1. Appliquer dans la mesure du possible les doléances exprimées par les populations lors des consultations publiques	Nombre de conflits enregistrés avec les riverains Nombre de plaintes enregistrées	Avant le démarrage des travaux	Comité de mise en œuvre du PAR MOD	ABE ACVDT Mairie de Cotonou de Cotonou	Déjà pris en compte dans le PGES à travers les mesures d'accompagnement
1.4.N.1.1. Mettre sur pied un comité de mise en œuvre du PAR	Nombre de plaintes enregistrées et traitées Nombre de conflits enregistrés	Pendant la phase de préparation	MOD UGP	Mairie de Cotonou ACVDT ABE	1 000 000
1.4.P.2.1. Faire une estimation réaliste du coût des mesures d'accompagnement et de compensation	Nombre de plaintes enregistrées	A la fin du PAR et de l'EIES	Bureau d'étudesEIES et PAR MOD	ANDF UGP ACVDT	Déjà pris en compte dans le PAR
1.4.P.3.1. Créer un comité de suivi des opérations et des dédommagements	Nombre de plaintes	A la fin du PAR et de l'EIES et avant le dédommagement	MOD ANDF	Mairie de Cotonou UGP ABE ACVDT	200 000

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2. Phase des travaux et aménagement					
2.1.N.1.1. Signaler et clôturer la base-vie	Nombre d'accidents	Pendant l'installation des chantiers et de la base vie	Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL	A intégrer dans le PGES chantier
2.1.N.1.1. ; Veiller à une conception architecturale qui s'intègre au paysage du milieu récepteur	Plan architectural aux exigences du marché	Avant l'installation des bases-vie	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	5.000.000
2.1.P.1.1. Acquérir le site dans les conditions de l'art (bail, achat, etc.)	Absence de plainte liée à l'occupation du site	Avant l'installation de la base-vie	Entreprise des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL	A intégrer aux cahiers de charges
2.3.P.2.3. ; 2.4.P.2.3. ; 2.8.P.2.2 Encourager les candidatures féminines	Nombre de femmes recruté	Pendant le recrutement	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL	A intégrer aux cahiers de charges
2.1.P.1.2. ; 2.2.P.2.1. ; 2.3.P.2.2. ; 2.4.P.2.1. ; 2.8.P.2.1. ; A compétence égale, accorder la priorité à la main d'œuvre locale	Nombre d'ouvriers locaux recrutés	Avant et pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL	A intégrer aux cahiers de charges
2.1.N.2.1. ; 2.3.N.3.1. ; 2.4.N.2.1. ; 2.13.N.2.1. ; 2.2.N.9.1. ; Sensibiliser les ouvriers contre les IST/VIH SIDA	Taux de prévalence du VIH SIDA dans la zone	Pendant les travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL	3 000 000

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.1.P.2.1., 2.3.P.2.1, 2.4.P.2.2. Faire le recrutement conformément aux normes de la (CNSS)	Nombre de plaintes	Pendant le recrutement des ouvriers	MOD Bureau de contrôle de l'entreprise	CNSS DDTFP	A intégrer au PGES chantier et aux clauses
2.14.N.2.3. Instaurer un code de bonne conduite au sein de l'entreprise et le faire signer par l'ensemble des employés de l'entreprise.	Nombre de conflits enregistrés	Pendant la phase de préparation et les travaux de construction	Entreprise chargée des travaux MdC MOD	Mairie de Cotonou ABE ACVDT DDCVDD-AL	A intégrer aux cahiers de charge
2.1.P.2.2., 2.4.N.1.1, 2.4.N.3.2., 2.7.N.1.1., 2.9.N.1.1., 2.11.N.11.1., 2.13.N.1.1., 2.13.N.3.2., 2.14.N.1.3., 2.17.N.1.1., 2.13.N.1.1 ; 2.15.N.3.2 ;	Nombre de cas d'accidents de travail liés au non port des EPI enregistrés	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL	A intégrer aux cahiers de charge
2.16.N.3.2 Doter et veiller au port des EPI par les ouvriers					
2.1.N.5.2., 2.3.N.4.2., 2.10.N.1.1., 2.13.N.3.1., 2.15.N.2.1., 2.16.N.2.1., 2.3.N.7.1. Respecter les normes relatives à la poussière au Bénin	Nombre de plaintes liées à l'émission de la poussière enregistrées et traitées	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD – AL ACVDT	A intégrer au PGES-Chantier et aux clauses environnementales et sociales
2.1.N.3.1 ; 2.2.N.5.1. ; 2.4.N.3.1. ; 2.15.N.2.1.	Nombre de plaintes liées à l'émission du bruit enregistrées	Pendant les travaux	Bureau de contrôle de l'entreprise MOD Entreprise chargée des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT	A intégrer au PGES-Chantier et aux clauses environnementales et sociales
2.4.N.3.3. Respecter les normes en vigueur en matière de bruits (les heures de repos)					

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.1.N.1.2. ; 2.1.N.4.1. ; 2.4.N.9.1. 2.7.N.2.1. 2.9.N.2.1. ; 2.15. N.1.1. ; Baliser les chantiers et mettre les consignes d'interdiction d'accès aux chantiers par les étrangers	Nombre d'accidents de contrevenants aux consignes	avant le fonctionnement et l'ouverture des chantiers et base-vie	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD – AL ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales
2.1.N.5.1., 2.2.N.2.1., 2.2.N.3.1., 2.2.N.4.1., 2.6.N.1.1., 2.13.N.1.2. ; 2.13.N.3.3. ; 2.14.N.1.2. Arroser régulièrement les chantiers pour réduire les émissions	Nombre de plaintes des riverains et usagers des déviations	Pendant les travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD – AL ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales
2.1.N.5.2. ; 2.7.N.1.2. 2.13.N.1.3. ; 2.14.N.2.2 Veiller à la maintenance et à l'entretien des véhicules de chantier	Fréquence des maintenances réalisées	Pendant les travaux de chantier	Bureau de contrôle de l'entreprise Entreprise chargée des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales et sociales
2.1.N.7.1. ; 2.2.N.8.1. Respecter les normes d'installation de chantier	Nombre de plaintes Nombre d'accidents	Pendant le fonctionnement des chantiers et base-vie	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT ; MOD	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales
2.2.N.1.1., 2.2.N.10.4., Restaurer les sites ayant servi de base vie après les travaux	Absence de plainte	A la fin de l'exploitation de la base-vie	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT ; MOD	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.2.P.1.1. Sensibiliser les conducteurs de véhicule et des engins sur le respect du code de la route et les bonnes pratiques	Nombre d'accident enregistré	Durant toute la durée du transport de matériaux	Entreprise en charge des travaux Entreprise contractante des matériaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT MOD	6 000 000
2.2.P.3.1. Sensibiliser sur les risques d'accès à la base-vie	Nombre d'accident de contrevenants enregistrés	Pendant le fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT MOD	6 000 000
2.2.N.6.1. Mettre en œuvre les dispositifs de contrôle des accès aux chantiers	Nombre d'accidents Sécurisation du site	Avant l'ouverture des chantiers	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT MOD	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales
2.2.N.6.2. Sensibiliser les employés sur les relations de bon voisinage avec les riverains	-Nombre de plaintes enregistrées	Pendant les travaux	Bureau de contrôle de l'entreprise Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	Déjà pris en compte

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.2.N.7.1., 2.3.N.5.1., 2.4.N.4.2., 2.7.N.5.1. 2.10.N.3.1., 2.11.N.1.; 2.14.N.1.1., 2.15.N.3.1., 2.1.N.3.1., 2.14.N.1.1.; 2.15.N.3.1. Respecter les délais contractuels	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Pendant la durée conférée par les cahiers de charge	MOD Mdc Bureau de contrôle de l'entreprise Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT MOD	A intégrer au PGES chantier
2.2.N.8.3. Limiter la circulation des engins sur le chantier à 30 km/h 2.10.N.5.3 Surveiller les mouvements des différents engins et autres matériels de chantier	Nombre d'accidents enregistrés	Pendant les travaux	Entreprise en charge des travaux Bureau de contrôle de l'entreprise	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD CNSR	A intégrer aux PGES-Chantier
2.2.N.8.2. 2.4.N.8.1. Réguler la circulation aux points d'intersection de la base vie avec la voie publique, les carrefours et les giratoires	Nombre d'accidents enregistrés Nombre de conflits de circulation enregistré	Pendant les travaux	Bureau de contrôle de l'entreprise Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	A intégrer aux PGES-Chantier
2.2.N.10.1. 2.8.N.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets conforme aux normes en vigueur (tri, disposition de poubelles, huiles usagées, enlèvement par les structures agréées)	Enlèvement des déchets et huiles usagées conformes aux normes Etat de salubrité du site concerné	Pendant le fonctionnement de la base vie	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales
2.2.N.10.2. Disposer de fûts étanches pour le stockage des huiles usagées et des déchets de chantier assimilables aux DSM	Entreposage des déchets conformes aux normes	Pendant le fonctionnement de la base-vie	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.2.N.10.3 ; 2.8.N.2.2 Rendre étanche les surfaces objet de manipulations d'huiles et de graisses	Etat de pollution de nappe Etat de pollution du sol	Pendant le fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales et sociales
2.2.N.11.1. Veiller à l'équipement de l'infirmier en produits d'urgence	Nombre de cas d'urgence traité sur place	Pendant le fonctionnement de la base-vie et les chantiers	Bureau de contrôle de l'entreprise Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD – AL DDS - Littoral ACVDT MOD	A intégrer et aux clauses environnementales et sociales
2.2.N.11.2. Signer un contrat d'enlèvement des déchets biomédicaux avec un centre santé habilité	Enlèvement des déchets biomédicaux conforme aux normes	Pendant le fonctionnement de la base-vie et les chantiers	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou MOD DDCVDD – AL ACVDT	A intégrer au PGES chantier et aux clauses environnementales et sociales
2.3.P.3.1. 2.8.P.1.1. Sensibiliser les riverains sur la gestion efficace des ordures pour garantir la salubrité des lieux	Nombre de d'abonnés à la pré-collecte des déchets	Pendant et après les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	Déjà pris en compte
2.3.P.3.3. Appliquer les textes en vigueur en matière de gestion des déchets	Etat de salubrité des sites	Pendant les travaux et pendant l'exploitation	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	Confère la mairie de Cotonou
2.3.P.3.4. Installer au niveau du sous-bassin un comité de veille citoyenne en matière de salubrité pour maximiser les acquis du projet en matière d'assainissement	Etat de salubrité des sites	Dès le début des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	200 000

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.3.P.3.3. Sanctionner les contrevenants qui déposeraient les ordures sur le site aménagé	Nombre de sanction	Pendant les travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT MOD	Confère la Mairie de Cotonou
2.3.P.3.4. Installer au niveau du quartier un comité de veille citoyenne en matière de salubrité des quartiers et du sous-bassin aménagé	Etat de salubrité des sites	Dès le début des travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT MOD	2 000 000
2.3.N.4.1. Sensibiliser les usagers des infrastructures sociocommunitaires sur les risques d'accident pendant les travaux	Nombre de cas d'accident enregistré	Depuis la phase de préparation jusqu'à la fin des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT MOD	2 000 000
2.3.P.4.1 ; 2.4.P.1.1 Prévoir un site de dépôt de gravats	Nombre de sites disponibles	Avant la démolition et pendant l'exécution des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT MOD	A intégrer au PGES-Chantier
2.3.N.5.2. Veiller à mettre des passerelles temporaires d'accès	Niveau de satisfaction des riverains Nombre d'accidents enregistrés	Durant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT MOD	A intégrer au PGES-Chantier et aux clauses environnementales et sociales
2.3.N.5.3. ; 2.14.N.3.1. Veiller au pavage des voies jusqu'aux riverains (façade à façade) y comprises les rampes d'accès aux	Niveau de satisfaction des riverains	Durant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT	A intégrer au cahier de charges

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
habitations			des travaux	MOD	
2.3.N.5.5. Prévoir des aires de stationnement sécurisées pour les véhicules ne pouvant accéder à leur garage	-Nombre d'aire de stationnement -Nombre de plaintes des riverains enregistrées et traitées -Nombre de cas de vols enregistrés	Durant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD -AL ACVDT MOD	A intégrer au cahier de charges
2.4.N.3.4. Utiliser des engins moins bruyants	Nombre de plaintes des riverains enregistrées	Toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT MOD	A intégrer au cahier de charges
2.4.N.4.1. Sensibiliser les populations sur les nuisances liées aux travaux (IRA, Conjonctivites, Etc.)	-Nombre de plaintes enregistrées et traitées Nombre de cas d'IRA et de conjonctivites enregistrés	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD – AL DDS Littoral ACVDT MOD	Déjà pris en compte
2.4.N.6.1.;2.14.P.1.1.; 2.7.N.1.5. Planter des arbres le long des artères des rues à aménager	Nombre de plants mis en terre et entretenus Nombre d'artères reboisées	Juste à la fin des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise recrutée	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT Inspection forestière Littoral	8 680 000 à raison de 10840 ml pour un écartement de 25 m entre 2 plants au coût de 20 000 F par plant (achat de plant, piquetage, trouaison, mise en terre et protection avec une cage)

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.7.N.1.4. mettre en place des espaces boisés dans les lieux publics (écoles, centre de santé, collège, etc.) pour capter les gaz à effet de serre	Superficies reboisées Nombre de plants mis en terre Taux de gaz à effet de serre capté	A la fin des travaux	Prestataires MOD	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT Inspection forestière Littoral	1 ha de plantes utiles soit 100 plants avec un écartement de 10m 2 000 000 L'entretien est déjà pris en compte dans les frais d'entretien des artères (voir ci-dessous)
2.4.N.6.2. Entretien les arbres jusqu'à croissance optimale (sur 5 ans)	Nombre d'arbres ayant survécus Contrats d'entretien	Depuis la fin des travaux et pendant l'exploitation	MOD Bureau de contrôle des travaux Entreprise recrutée	Mairie de Cotonou DDCVDD-AL ACVDT Inspection forestière Littoral	9 000 000 à raison de 3 000 000 par an sur 5 ans
2.4.N.7.1. Eviter les travaux pendant la nidification des espèces présentes	Période de nidification identifiée et prise en compte lors des travaux	Pendant les travaux de curage	Bureau de contrôle des travaux Entreprise recrutée	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT Inspection forestière du Littoral	A intégrer aux clauses environnementales et sociales
2.4.N.7.2. Développer des mesures pour la reconstitution des habitats de la faune aviaire	Nombre d'oiseaux protégés	Avant les travaux à l'exutoire	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	ABE, Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT	1 000 000 pour chaque sous-bassin dont l'exutoire est sur le lac Nokoué et marécage
2.5.N.1.1. ; 2.5.N.2.1. Informer les populations des différents déplacements de réseaux nécessaires pour les travaux et les	Nombre de plaintes Durée des perturbations	Pendant le déplacement de réseaux	Entreprises chargée des travaux Concessionnaires des	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL	A intégrer aux cahiers de charges et

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
avertir avant toutes coupures			divers réseaux Bureau de contrôle des travaux	ACVDT	environnementales et sociales
2.5.N.2.1. Réduire au minimum le temps de déplacement des réseaux concernés	Nombre de plaintes	Pendant le déplacement de réseaux	Entreprises chargée des travaux Concessionnaires des divers réseaux Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer au cahier de charges et aux clauses environnementales et sociales
2.5.N.1.2. Impliquer les concessionnaires dès le démarrage du projet pour faciliter le déplacement des réseaux	Fréquences des coupures d'eau et d'électricité Nombre de plaintes	avant le déplacement des réseaux	Entreprises chargée des travaux Concessionnaires des divers réseaux Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges et aux clauses environnementales et sociales
2.6.P.1.1. Entretien des déviations	Nombre de plaintes des riverains et usagers des déviations Périodicité /fréquence des entretiens	Pendant toute la durée de la déviation	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges et aux PGES chantier
2.6.P.1.1.2.6.P.1.2. Prévoir des signalisations pour orienter les usagers afin de réduire les risques d'accidents dans les déviations et chantiers	-Nombre de cas d'accidents enregistrés	Pendant toute la durée des travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer aux cahiers de charges et aux PGES chantier
2.7.N.1.2. Bâcher les camions transporteurs de matériaux depuis les lieux de prélèvement jusqu'au chantier	-Nombre de camions bâchés -Nombre de plaintes des usagers de la route	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT	A intégrer aux clauses environnementales et sociales et au PGES-Chantier

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.7.N.3.1. Installer un parking public pour garer les véhicules des riverains en toute sécurité	-Nombre de cas de vol -Nombre de plaintes enregistrées	Pendant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT	A intégrer dans les coûts des travaux et PGES-Chantier
2.7.N.3.2. Sécuriser le parking installé pour les véhicules des riverains	- Nombre d'agents de sécurité recrutés pour les parkings -Nombre de cas de vol -Nombre de plaintes enregistrées	Pendant toute la durée des travaux de chantier	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	4 800 000
2.8.N.2.1. ; 2. 15. N.4.1. 2.15. P.1.1. ; 2.15.N.1.2. ; 2.15.P.3.1, 2.15. N.4.1.	Nombre de cas de maladies liées au manque d'hygiène enregistrées	Pendant les travaux de chantiers	Bureau de contrôle de l'entreprise Bureau de contrôle des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL MOD	A intégrer dans le PGES-Chantier
2.9.N.3.1. Appliquer la procédure de protection des objets physiques archéologiques	Nombre d'objet sauvegardé	Pendant les fouilles	MOD Entreprise en charge des travaux	Direction départementale en charge de la culture (Littoral)	A intégrer dans les clauses environnementales et sociales
2.10.N.4.2. Appliquer les dispositions prévues dans les clauses environnementales et sociales qui prennent en compte des mesures de sécurité et de gestion des risques	Nombre de plaintes Nombre d'accidents	Pendant la construction des ouvrages	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou UGP	MOD Entreprise en charge des travaux
2.11.P.1.1. Installer des consignes pour garantir la salubrité du sous-bassin	Nombre de contrevenants verbalisés -Etat de salubrité au niveau du sous-bassin	Pendant les travaux de chantiers	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT	A intégrer dans le PGES-Chantier

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.1.2.N.1.1. Bâcher les camions	Nombre de plaintes enregistrées	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD – AL	A intégrer aux coûts des travaux
2.10.P.2.1.; 2.10.N.4.1.; 2.10.N.6.2 Convoyer les boues issues du curage au LES	- Nombre de plaintes enregistrées pendant -Absence de déversements des déchets au sol	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	A intégrer au coût des travaux
2.11.P.2.2. Limiter la durée d'entreposage des déchets sur le LES de Ouèssè	Qualité de la nappe	Pendant l'exploitation du LESS	MOD AGETUR Entreprise en charge des travaux	ABE Mairies de Cotonou et de Ouidah DDCVDD Littoral ACVDT	3 989 870 000 A raison de 10000 F le m3 83 500 000 A raison de 3 000 000 000 diviser par 36 sous-bassins pour deux cassiers d'enfouissement pour l'ensemble des sous-bassins
2.11.P.2.3. Sensibiliser les riverains autour du sous-bassin afin d'éviter d'y jeter les déchets de toutes sortes	Nombre de sensibilisation Etat de salubrité autour du sous-bassin	Depuis les travaux jusqu'à l'exploitation	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT	Déjà pris en compte

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.11.P.2.4. Optimiser la gestion des déchets à travers la mise en œuvre du programme de gestion des déchets	Etat d'assainissement et de salubrité	Durant et après le programme	MOD et Acteurs du programme	UGP Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT UGP	1 000 000
2.11.P.2.5. Alimenter l'exutoire par des plantes utiles telles que <i>Typha</i> sp, <i>Thalia welwichii</i> , etc.	Campagne de reboisement de plantes utiles	A la fin des travaux et début de l'exploitation	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	9 000 000
2.11.P.2.6. Installer le long de la lagune un comité des riverains pour la salubrité du sous-bassin	Nombre de comités installés Etat de salubrité le long du sous-bassin	Au début des travaux	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT UGP	200 000
2.11.P.2.7. Prévoir des latrines publiques aux environs du sous-bassin	Nombre de latrines construites Taux de fréquentation des latrines Taux de latrines fonctionnelles	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	2 500 000
2.11.N.5.2. : Interdire l'entretien des véhicules et équipements à proximité du plan d'eau	Taux de pollution du plan d'eau Qualité de l'eau au	Pendant le fonctionnement de la base-vie	MOD Entreprise en charge	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral	A intégrer aux clauses environnementales

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
	niveau du sous-bassin		des travaux	ACVDT UGP	et sociales
2.11.N.5.3. ; 2.11.N.6.1. Déployer les dispositifs de confinement des matières déversées, les récupérer et les gérer	Absence de déversements dans le plan d'eau	Pendant les travaux	Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	A intégrer aux clauses environnementales et sociales et au PGES chantier
2.14.N.4.1. Interdire formellement la réinstallation des AGR incompatibles avec la durabilité de l'ouvrage	Zéro installation des AGR Nombre d'installation Taux d'installation	A la fin des travaux	Prestataires MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	Confère Mairie
2.16.P.1.1. Sensibiliser les riverains autour du sous-bassin	-Etat de la salubrité autour du sous-bassin -Nombre et fréquence des sensibilisations effectuées Propreté des alentours du sous-bassin	Pendant les travaux d'aménagement du sous-bassin	Prestataires Bureau de contrôle des travaux Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD - AL ACVDT UGP	6 000 000
2.16.N.1.2. Installer les poubelles sur les sites aménagés	Propreté des alentours du site	Pendant l'exploitation des sites	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP	Déjà pris en compte

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
2.16.P.2.1. Installer un comité de surveillance environnementale des ouvrages	Etat de salubrité le long des collecteurs	Pendant les travaux d'aménagement du sous-bassin	MOD Entreprise en charge des travaux	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT UGP	Déjà pris en compte
2.16.P.3.1. Veiller aux entretiens périodique et courant des ouvrages	Fréquences des entretiens Efficacité de fonctionnement des ouvrages	Pendant l'exploitation des sites	Mairie de Cotonou	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT UGP	A intégrer dans les coûts d'entretien du projet
2.17.N.1.1. Installer un comité de sécurité du sous-bassin	Etat de salubrité le long des collecteurs	Pendant l'exploitation des sites	Mairie de Cotonou	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral ACVDT UGP	Déjà pris en compte
2.18.N.1.1. ; 2.18.N.5.1 2.18.N.2.1 Harmoniser les calendriers d'exécution des projets Réaliser les ouvrages du PAPC avant l'aménagement des rues concernées pour éviter leur dégradation	Réduction des nuisances dues aux travaux cumulées	Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du sous-bassin	MOD ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral UGP	Déjà intégrer dans le coût de chaque projet (Confère l'ensemble des projets concernés)
2.18.N.1.2. Prévoir dans les DAO l'utilisation des techniques de fonçage dans le cas où les collecteurs surtout enterrés traversent des rues nouvellement construites	Absence de dégradation /travaux sur les rues nouvellement aménagées	Avant et pendant les travaux de construction des ouvrages et d'aménagement du sous-bassin	MOD ACVDT	Mairie de Cotonou DDCVDD Littoral UGP	A intégrer dans le DAO

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
3.1.N.1.5. Prévoir des bacs à ordures publiques	Nombre de bacs à ordures installés Etat de la qualité au niveau du sous-bassin	Pendant la mise en service de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP ACVDT	Déjà pris en compte
3.1.P.3.1. Encourager les écoliers et élèves à travers des concours spécifiques à la sauvegarde de l'environnement	Amélioration des conditions de salubrité dans les ménages	Après la mise en service	Direction des écoles et collèges	MOD UGP Mairie de Cotonou	500 000
3.1.P.5.1. Installer des poubelles dans les lieux publics	Etat de salubrité dans les lieux publics	Pendant la mise en service des ouvrages	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP	250 000 à raison de 10 poubelles (25 000F/poubelles)
3.1.P.6.1., 3.1.P.7.1. Réguler la circulation pour les écoliers et autres usagers vulnérables	Nombre d'accidents enregistrés	Pendant toute la durée de l'exploitation	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP	A intégrer dans le coût des entretiens
3.1.P.6.2., 3.2.P.1.2.. Veiller à l'entretien effectif des ouvrages et voies pavées	Etat de salubrité du sous-bassin Absence d'inondation	Pendant la mise en service de l'ouvrage	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP ACVDT	Confère Mairie de Cotonou

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHÉANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
3.2.N.1.1., 3.3. N.1.1. ; 3.2.N.1.1. Signaler les lieux d'entretien	Nombre d'accident et de plaintes	Pendant la période d'entretien	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP	A intégrer dans les clauses environnementales et sociales lors des entretiens
3.2.N.2.1. 3.3.N.2.1. Respecter les normes en matière d'émission de bruit	Nombre de plaintes	Pendant les entretiens courants et périodiques	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP ACVDT	A intégrer dans les clauses environnementales et sociales lors des entretiens
3.2..N.1.3 Sensibiliser les ouvriers sur les risques liés au travail d'entretien	Nombre de sensibilisations Nombre de cas d'accident enregistré	Pendant la période d'entretien	Mairie de Cotonou	MOD DDCVDD Littoral UGP	Déjà pris en compte
3.3. P.1.1. A compétence égale, accorder la priorité à la main d'œuvre locale	Nombre d'ouvriers locaux recrutés Nombre de plaintes	Pendant l'entretien périodique des ouvrages	Entreprise chargée des travaux	Mairie de Cotonou	A intégrer dans les clauses de recrutement
3.3.P.1.2. Encourager les candidatures féminines	Nombre de femmes recruté	Pendant le recrutement	Entreprises chargées des travaux MOD	Mairie de Cotonou DDTFP	A intégrer aux cahiers de charges
4. Mesures d'accompagnement					
Intégrer le coût de pré collecte des ordures ménagères dans la fiscalité	Taux de redevances fiscales	Après sensibilisation des populations	Mairie	Conseil municipal	A insérer dans les dispositions du programme de gestion des déchets

MESURES	INDICATEURS D'IMPACTS	ECHEANCIERS	RESPONSABLE DE SURVEILLANCE	RESPONSABLES DE SUIVI	COUT CFA
Confier la gestion des toilettes publiques à des ONG d'assainissement	Nombre d'ONG recruté (voir liste en annexe)	Avant la mise en exploitation des latrines	Chef d'arrondissement	Mairie de Cotonou	200 000 pour lancer l'ONG sur 2 ans
Prévoir un système d'assainissement des eaux usées domestiques surtout dans les quartiers populaires	Nombre de quartiers desservis	Après les études de faisabilité économiques et environnementale	Bureau d'études chargée des travaux	ACV-DT DDCVDD Littoral Mairie de Cotonou	A insérer dans les dispositions du programme de gestion des déchets
TOTAL					4 193 936 200 soit 7267513 Dollars US
Imprévu du coût total					419 393 620 soit 726751 Dollars
Montant total du PGES					4 613 329 820 soit 7 994 265 Dollars US

L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) assure la coordination et le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale.



NB :
 Il est exigé du promoteur de ce projet, conformément à l'article 45 du décret n°2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'Evaluation Environnementale au Bénin, de :

- informer l'ABE du démarrage des activités ;
- communiquer à l'ABE et au Ministère sectoriel, le programme détaillé d'exécution des activités du Plan de Gestion Environnementale et Sociale ;
- adresser à l'ABE, les rapports trimestriels de surveillance environnementale, sous peine de retrait du Certificat de Conformité Environnementale.